

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 février 2022

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 7 février 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane et par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Berthier Fortin
Roger Vaillancourt
Serge Fillion
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

En raison de la pandémie de Covid-19 et selon les recommandations de la Santé publique et des Services sociaux, les séances de la municipalité doivent se tenir à distance dans la mesure du possible. De plus l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 stipule que la municipalité devra publiciser dès que possible la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ainsi que prévoir la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. La séance sera enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité dès que cela sera possible.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2022-02-24

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-25

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 10 janvier 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-26

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2022

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 février 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 10 janvier 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-27

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent vingt-cinq mille six cent cinquante-quatre dollars et douze (125 654.12 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de seize mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante-cinq (16 689.45 \$), et les salaires nets payés au montant de quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingts (14 899.80 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent cinquante-sept mille deux cent quarante-trois dollars et trente-sept (157 243.37 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2502 à 2534 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2022-02-28

NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF D'URBANISME – PÉRIODE DE JANVIER 2022 À DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du règlement numéro 2008-05 intitulé « Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme », les membres qui composent ce comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du règlement numéro 2008-05, intitulé « Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme », fixe la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme à deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE nommer Madame Johanne Fillion et Monsieur Serge Fillion, élus municipaux et Madame France Paquet, Messieurs Jean-Charles Gagnon et Carol Levasseur, résidents de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE le présent mandat couvre la période de janvier 2022 à décembre 2023, soit d'une durée de vingt-trois (23) mois, et ce, pour chaque membre du CCU.

QUE Monsieur le Maire Rémi Fortin est membre d'office du CCU, et ce, en vertu de sa fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-29

PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 25 JANVIER 2022 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 février 2022

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 25 janvier 2022 à savoir :

EMBAUCHE

Marie-Ève Gauthier

Bibliothécaire

25 janvier 2022

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE – DÉCEMBRE 2021 – NORDIKEAU

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation sur le suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée pour le mois de décembre 2021 de Nordikeau.

DÉPÔT – RAPPORTS MENSUELS D'EXPLOITATION, OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2021 – NORDIKEAU

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt des rapports mensuels des ouvrages d'assainissement pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2021 de Nordikeau.

2022-02-30

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2021 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales, en date du 31 décembre 2021 par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-31

ADOPTION – RÈGLEMENT 2021-09 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09 »

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Roger Vaillancourt lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement, intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane et remplacement du règlement numéro 2018-09 » a dûment été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 par Monsieur Roger Vaillancourt;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a procédé le 11 janvier 2022 à la publication d'un avis public annonçant l'adoption du présent règlement, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2021-09, intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane et remplacement du règlement numéro 2018-09 ».

DE transmettre le présent règlement à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 février 2022

QUE le règlement numéro 2021-09 est déposé dans les archives de la Municipalité, à la mairie où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-32

ACHAT – BOITIERS MURAUX EN MÉTAL AVEC ALARME INTÉGRÉ POUR DÉFIBRILLATEUR – SECOURS RM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a fait l'acquisition de deux défibrillateurs;

CONSIDÉRANT QUE pour la protection et pour prolonger la durée de vie des dits défibrillateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait parti intégrante de la présente résolution.

D'acheter deux boitiers muraux pour la protection et l'entreposage des défibrillateurs au coût de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix (499.90 \$), taxes en sus auprès de Secours RM.

D'imputer cette dépense à la subvention COVID que la Municipalité à précédemment reçue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-33

PROTOCOLE D'ENTENTE – UTILISATION DE LOCAUX DE L'ÉCOLE SAINT-RENÉ-GOUPIL

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont fait des démarches auprès de l'École Saint-René-Goupil ainsi qu'auprès de la Municipalité pour avoir accès au gymnase de l'école pour y pratiquer diverses activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école demande une police d'assurance-responsabilité de 5 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut fournir de la surveillance en intégrant cette tâche à l'employé sur appel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait parti intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, de faire les démarches auprès de l'assureur pour augmenter la protection responsabilité à 5 000 000 \$;

D'autoriser Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale signe pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane le protocole d'entente proposé par l'école Saint-René-Goupil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-34

DÉSIGNATION – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE – C. R. S. B. P.

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

DE nommer Madame Marie-Ève Gauthier, responsable de la bibliothèque municipale.

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C. R. S. B. P.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-35

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORTS DES DÉPENSES – ÉLECTION DU 7 ET DU 12 DÉCEMBRE 2021

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 février 2022

CONSIDÉRANT le dépôt des Listes des donateurs et des rapports des dépenses des candidats aux élections du 7 et du 12 décembre 2021 par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$, TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ AVEC LE MÊME CONTRACTANT – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport annuel des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$ avec le même contractant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – RAPPORT DES FACTURES SUPÉRIEURES À 2 000 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport des factures supérieures à 2 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – RAPPORT DES FACTURES SUPÉRIEURES À 25 000 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport des factures supérieures à 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2022-02-36

ACHAT – JARDINIÈRES À SUSPENDRE – SECTEUR VILLAGE – SERRES DE LA BAIE À BAIE-DES-SABLES – SAISON ESTIVALE 2022

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser l'achat et l'installation de jardinières suspendues sur l'avenue Saint-René.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à l'achat de vingt-cinq (25) jardinières à suspendre, en paniers troués en broche, de 14 pouces de diamètre, avec lierre, et ce, au coût de vingt-sept dollars (27.00 \$) l'unité, pour un total de huit cent vingt-trois dollars et soixante-quinze (823.75 \$), taxes en sus, et quatre-vingt-dix dollars (90.00 \$), taxes en sus pour la livraison, pour un grand total de sept cent soixante-cinq dollars (765.00 \$), taxes en sus, chez les Serres de la Baie à Baie-des-Sables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-37

RÉVISION – ENTENTE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE – SERVICE DE LA GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

CONSIDÉRANT QUE l'entente de déneigement du chemin de la Réserve-Faunique date de quelques années;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un tel service a augmenté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'inviter les représentants du Service de la Gestion des Territoires non organisés (TNO) pour discuter de possibles modifications à l'entente pour le déneigement du Chemin de la Réserve-Faunique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 février 2022

2022-02-38

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AN 5 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de l'an 5 du Schéma de Couverture de Risques en matière de Sécurité incendie de la MRC de la Matanie par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-39

BUDGET ADDITIONNEL – GESTION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – TETRA TECH QUI INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a déjà mandaté la firme Tetra Tech QUI inc. dans le cadre de la programmation TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité dans la gestion de cette programmation sont plus élevés que ce qui était prévu (estimation de deux rencontres supplémentaires seront nécessaires);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'accorder un montant additionnel de deux mille cinq cents dollars (2 500.00 \$) afin d'ajuster le budget initial et de prévoir deux (2) rencontres supplémentaires pour la révision de la programmation TECQ 2019-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-40

PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2022 – SANTÉ QUÉBEC DU BAS-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'État d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** sous thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisable tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

DE proclamer la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 février 2022

à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉPÔT – RAPPORT DE SAISON : ÉTÉ 2020 – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LA
MATANIE – MRC DE LA MATANIE**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport de saison de l'été 2020 pour le Bureau d'accueil touristique de la MRC de la Matanie.

**DÉPÔT – RAPPORT 2020 : ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRA-LOCAL – 1^{ER} JANVIER AU
31 DÉCEMBRE 2020 – VILLE DE MATANE**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport concernant les équipements à caractère supra-local pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 de la Ville de Matane

**DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER DES ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX – AU 31 DÉCEMBRE
2020 – VILLE DE MATANE**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport financier des équipements supra-locaux se terminant le 31 décembre 2020 de la Ville de Matane.

2022-02-41

**DEMANDE D'APPUI – DEMANDE DE RENCONTRE AVEC L'ENSEMBLE DES MAIRES ET DES
MEMBRES DU CONSEIL RELATIF À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE
RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

DE prendre davantage d'information pour permettre de prendre une décision éclairée.

DE reporter le point à la séance du mois de mars prochain.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-42

**APPROBATION – PLAN DU SITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE –
KALÉIDOS**

CONSIDÉRANT le travail entrepris par l'équipe de l'administration avec Kaléidos;

CONSIDÉRANT l'estimation des besoins en nombre de page pour l'obtention d'un site répondant aux besoins de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière explique le plan du site comportant un nombre minimum de quatorze (14) pages.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser le plan du site tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-43

**DEMANDE D'APPUI – SOUTIEN AUX DEMANDES DES PARTENAIRES DE LA TABLE DE
CONCERTATION SUR LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT l'importance de la filière forestière pour le développement social et économique de Bas-Saint-Laurent et l'occupation dynamique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a toujours été un précurseur dans le déploiement de stratégies d'aménagement sylvicoles novatrices et performantes qui ont largement contribué à la prospérité économique du Québec;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 février 2022

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent compte 50 % de forêt privée sur son territoire et que cette dernière fournit en moyenne 20 % de la totalité des bois de forêt privée mobilisés au Québec chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ces forêts privées sont réparties sur l'ensemble du territoire qui couvre huit MRC, comptant 114 municipalités, sur plus de 22 000 km²;

CONSIDÉRANT les impacts importants de l'épidémie de la tordeuse de bourgeons de l'épinette qui ravage les forêts du Bas-Saint-Laurent, alors que les superficies affectées ont crû de 23 % dans la dernière année, passant de 1 316 999 hectares entre 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT la concentration actuelle de l'épidémie dans les forêts de l'est de la région;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir dans les zones les plus touchées par l'épidémie pour récupérer les bois qui seraient autrement perdus et, conséquemment, d'engager une part de plus en plus importante des budgets d'aménagement pour effectuer cette récupération et la remise en production de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE les sommes octroyées dans le cadre des programmes existants ne suffisent pas pour, à la fois et en même temps, récupérer et remettre en production les peuplements affectés ET réaliser les autres travaux d'aménagement de la stratégie d'aménagement régional, à savoir les éclaircies commerciales de plantation et le jardinage des érablières;

CONSIDÉRANT QUE cette situation diminuera de façon drastique la capacité de mobilisation des bois au Bas-Saint-Laurent, puisque les volumes produits dans le cadre des travaux sylvicoles passeront de 813 253 m³ en 2019-2020 à 260 652 m³ en 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un approvisionnement constant, prévisible, suffisant et de qualité aux industriels de la région;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement représentent une part importante des activités économiques des producteurs, travailleurs et entrepreneurs forestiers de la région et que leur réduction entraîne déjà des pertes importantes pour eux;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des activités d'aménagement représente a un effet démobilisateur sur les producteurs, la main-d'œuvre et les entrepreneurs forestiers, à un moment où il est primordial pour ce secteur de demeurer attractif et où le Bas-Saint-Laurent déploie un projet pilote unique au Québec sur la rémunération des travailleurs forestiers de 3.5 millions de dollars pour, justement, assurer la rétention et le recrutement de cette main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE, selon une étude réalisée en 2020 par la firme Price Waterhouse Cooper, chaque dollar investi dans l'industrie forestière rapporte 150 % en taxes et redevances perçues par le gouvernement, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les travaux d'aménagement de la forêt privée, malgré l'épidémie qui sévit, pour protéger les investissements faits depuis 50 ans par l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a clairement indiqué sa volonté de maximiser l'impact économique de la filière forestière dans la stratégie de développement économique du Québec et que le manque de soutien financier pour optimiser la productivité de la forêt bas-laurentienne compromet l'atteinte des objectifs formulés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux d'aménagement prévus, combinés à la récupération et la remise en production des peuplements affectés, permettraient d'accroître les volumes de bois mobilisés au Bas-Saint-Laurent et de transformer une situation critique en opportunité d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée de Bas-Saint-Laurent ont présenté des solutions chiffrées et concrètes pour redresser la situation et maximiser la contribution de la région à la stratégie nationale de production de bois;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont multiplié les démarches et les représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sans obtenir de réponses satisfaisantes à leurs propositions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

DE demander au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022.

DE demander au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4.7 millions de dollars du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 février 2022

tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les 4 années suivantes (2022-2023 à 2025-2026).

DE demander au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial.

DE transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Pierre Dufour, au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, aux députés provinciaux du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Pascal Bérubé, Monsieur Harold Lebel, Monsieur Denis Tardif et Madame Marie-Ève Proulx, à la Table régionale des élu(e)s municipaux de Bas-Saint-Laurent et aux partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE JANVIER 2022

Monsieur Rémi Fortin, maire donne un compte-rendu de la séance du mois de janvier 2022 de la MRC de la Matanie

AFFAIRES NOUVELLES

2022-02-44

A) PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – MODIFICATION À LA PROGRAMMATION NUMÉRO 2 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du *Guide relatif* aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à un personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **numéro 2** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposés pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **numéro 2** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-45

CAMP DE JOUR – RESSOURCES PARTAGÉES INTERMUNICIPALES – COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le projet du Comité des loisirs de Saint-René-de-Matane de créer un camp de jour à l'été 2022;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 février 2022

CONSIDÉRANT les besoins qu'un tel projet comportent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

DE contribuer financièrement, pour un montant maximal de mille cinq cent dollars (1 500.00 \$) à l'embauche d'une ressources partagées intermunicipales pour combler les besoins.

QUE cette aide soit conditionnelle à l'obtention de la subvention salariale que le Comité des loisirs ont demandée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-02-46

OFFRE DE SERVICES – ÉTATS FINANCIERS 2021 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit faire les états financiers pour l'année 2021, les déclarations fiscales, les régularisations des livres comptables;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu le 3 février 2022 de la Firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

DE mandater la Firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation des états financiers 2021, la préparation des déclarations fiscales ainsi que pour les travaux de régularisation des livres comptables de la municipalité. Les coûts sont les suivants :

- | | |
|---|-------------------|
| • Rapport de l'auditeur indépendant – États financiers (Honoraires de base – audit) | 7 500.00 \$ |
| • Présentation des états financiers au conseil municipal | 300.00 \$ |
| • Préparation des déclarations fiscales | 300.00 \$ |
| • Travaux spéciaux pour la régularisation des livres comptables | 100.00 \$ / heure |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été obtenue par Madame Joyce Bérubé, directrice générale par courriel ou encore par téléphone.

2022-02-47

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 février 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière